

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 50 (2000)
Heft: 1: Enquêtes philologiques : de Démocrite à Luc

Artikel: Une définition aristotélicienne de la comédie?
Autor: Barnes, Jonathan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-381596>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE DÉFINITION ARISTOTÉLICIENNE DE LA COMÉDIE?

JONATHAN BARNES

Résumé

Dans le deuxième livre de sa Poétique, perdu depuis fort longtemps, Aristote a discuté de la comédie. Dans un texte tardif on a parfois voulu découvrir un résumé de cette discussion ainsi que quelques fragments de son texte, dont le plus intéressant nous offrirait une définition de la comédie. Un examen ponctuel du passage rend probable la conclusion décevante selon laquelle il ne s'agit pas d'un fragment aristotélicien.

1. Introduction

Il y a des sujets à propos desquels le philosophe doit se taire : l'amour, la sexualité, la musique, le rire, etc. La philosophie a beau y chercher des profondeurs : ou bien elles n'existent pas ou alors elles ne se révèlent pas au philosophe. S'il parle du rire, le philosophe peut se montrer ridicule, il ne parvient pas à se montrer sage : on rit de Bergson, mais qui a jamais ri avec lui ?

Si Aristote n'avait rien écrit sur l'humour, on lui donnerait raison. De fait, il existe quelques paragraphes à ce sujet : dans l'*Éthique à Nicomaque* on trouvera une discussion morne de la vertu dite $\epsilon\dot{\nu}\tau\rho\alpha\pi\epsilon\lambda\acute{a}$, la vertu de l'homme spirituel ; la *Rhétorique* nous offre des recettes pour faire rire le public. De plus, la *Poétique* fait mention ça et là de la comédie : Aristote nous assure que la comédie est une «imitation» (1447a14), qu'elle imite les personnes ignobles en visant le ridicule (1448a16-18 ; b36-38 ; 1449a32-37), qu'elle raconte une histoire qui finit bien (1453a35-39). Il y a aussi quelques remarques à propos de l'origine de la comédie (1448a29-38), de sa préfiguration chez Homère (1448b36-1449a2), des noms des personnages comiques (1451b11-14). Mais ces remarques ne vont pas à l'essentiel : la *Poétique* ne discute pas la comédie.

Elle ne la discute pas dans la partie de l'ouvrage que nous lisons aujourd'hui. Mais elle nous en promet la discussion (1449b21-22 : «nous parlerons plus tard de la comédie») ; la *Rhétorique* nous assure, à deux reprises, qu'Aristote a déjà commenté, dans la *Poétique*, les objets du rire (1419b5-6 : «on a dit dans la *Poétique* combien d'espèces du risible il y a» ; cf. 1372a1-2) ; et les catalogues anciens des ouvrages d'Aristote comprennent une *Poé-*

tique en deux livres, tandis que la *Poétique* d'aujourd'hui n'est composée que d'un livre unique (voir Diogène Laërce, V 24).

Ces faits, auxquels on pourrait ajouter d'autres indications moins intéressantes, suggèrent l'hypothèse suivante : la *Poétique* telle que nous la lisons maintenant n'est que la moitié de la *Poétique* qu'Aristote a écrite. La *Poétique* d'Aristote contenait deux livres, dont le second discutait, entre autres choses, la nature et l'histoire de la comédie. Je ne sais pas qui a avancé pour la première fois cette hypothèse ; je pense que l'hypothèse a été acceptée par presque tous les aristotélisants ; c'est une hypothèse qu'il est difficile de ne pas accepter.

Pourtant, elle ne sera qu'une hypothèse frustrante si nous ne savons rien du contenu du livre perdu. Les éditions de la *Poétique* nous proposent une poignée de «fragments» du livre B. Mais de fait, parmi ces textes appelés «fragments», un seul nous offre un vrai fragment d'Aristote et ce fragment se limite à quatre mots ; les autres textes ne sont que des rapports, des témoignages, qui ne révèlent presque rien¹. Pourtant, on a parfois convoqué un autre témoin, un texte au contenu plus vaste et de valeur apparemment plus estimable : le *Tractatus Coislinianus*, qui esquisse, sur deux pages et demie et sous une forme abrégée, toute une théorie de la comédie. Si le *Tractatus* n'a pas été imprimé en appendice à toutes les éditions de la *Poétique*, ce n'est pas seulement parce que le texte est terriblement corrompu et souvent inintelligible ; c'est aussi parce que le statut et l'origine du *Tractatus* sont contestés, parce que la pertinence de son rapport à la *Poétique* d'Aristote est loin d'être acceptée par tout le monde².

2. *Le Tractatus Coislinianus*

Le *Tractatus Coislinianus* a été conservé dans un seul manuscrit : le Parisinus Coislinianus 120, que les paléographes datent du X^e siècle. Il contient une anthologie de textes grecs. La première partie de l'anthologie est composée d'extraits d'auteurs patristiques, la seconde partie consiste en morceaux d'origine péripatéticienne qui traitent de la logique : on y trouve des pages tirées de l'*Isagoge* de Porphyre, de petits commentaires sur l'*Isagoge*, un résumé de

¹ Rudolf Kassel a fait imprimer six «fragmenta» dans son édition de la *Poétique* (*Aristotelis de arte poetica liber*, Oxford, 1965) : il s'agit de huit passages dont cinq sont tirés d'autres ouvrages d'Aristote et un est à rejeter. Il ne reste qu'une référence chez Simplicius, qui remarque qu'Aristote avait donné une explication de la synonymie dans la *Poétique*, ainsi que le seul vrai fragment, conservé dans un lexique antique et anonyme.

² Voir R. JANKO, *Aristotle on Comedy : Towards a Reconstruction of Poetics II*, Londres, 1984 : ce livre contient une édition critique du *Tractatus* ainsi qu'un commentaire détaillé, comprend une riche documentation à propos du manuscrit et de l'histoire de son interprétation, et est agrémenté d'une bibliographie complète jusqu'aux années 80. (Pour la littérature plus récente on consultera les sections bibliographiques de la revue *Elenchos*.)

trois chapitres des *Premiers Analytiques* d'Aristote, etc. Entre les feuillets du résumé des *Analytiques* se cache le *Tractatus Coislinianus*.

Le *Tractatus* commence par une «division» de la poésie en ses espèces et ses sous-espèces ; il consacre ensuite une phrase à la tragédie ; puis il présente une définition de la comédie ; après cela on trouve une liste des «sources» du rire ; et finalement l'auteur fait quelques remarques diverses à propos de la nature de la comédie, de ses parties, de sa fonction. Le mot «tractatus», si on le comprend dans le sens de «traité», est peu exact : il ne s'agit pas d'un discours continu et systématique ; il s'agit plutôt d'une séquence de notes ou de rubriques, dont la plus longue ne comprend que deux phrases et les plus courtes se limitent à deux mots.

Entre ce *Tractatus* et certaines scolies tardives sur Aristophane, il y a un lien étroit, de sorte que le texte du *Tractatus* peut être parfois corrigé et même étendu en s'appuyant sur ces scolies. Mais les ajouts ainsi faits n'augmentent pas de façon importante le contenu du *Tractatus* et ils ne nous permettent pas de reconstruire une version moins hâchée du texte.

Quant à la nature et à l'origine du *Tractatus*, les savants sont d'accord sur deux points. Primo, il s'agit d'un résumé, d'une version abrégée, ou d'un recueil d'extraits d'un document plus ancien : l'auteur du *Tractatus* ne l'a pas composé de son propre cru, il l'a compilé en faisant des annotations sur quelque texte intégral. Secundo, le texte intégral est issu d'un milieu péripatéticien. L'encadrement du texte suggère que le copiste du manuscrit a trouvé le *Tractatus* dans un mélange de passages qui traitaient de la logique d'Aristote. (On se rappelle que la *Poétique*, ainsi que la *Rhétorique*, ont été parfois incluses dans la partie «logique» de l'œuvre d'Aristote.) Rien dans son contenu n'accuse une origine différente pour le *Tractatus*. Quelques détails du lexique et de l'organisation du texte sont censés étayer l'hypothèse selon laquelle le *Tractatus* se fonde sur un traité péripatéticien.

Mais en affirmant cela on ne dit pas grand chose : le terme «péripatéticien» est vague et ne suggère aucune datation. Parmi les nombreuses hypothèses de datation ainsi que de caractérisation plus précise, nous en mentionnerons trois. Il y a des savants qui ont cru que le *Tractatus* était la version abrégée d'un traité, ou d'une partie d'un traité byzantin ; c'est-à-dire que l'origine de notre texte serait à chercher dans la renaissance byzantine du IX^e ou X^e siècle. D'autres sont persuadés que la base du *Tractatus* est plus ancienne et qu'il nous présente le résumé d'un traité sur la poétique qui aurait été écrit ou compilé au VI^e ou au V^e siècle. Quelques esprits plus hardis ont pensé à une origine beaucoup plus lointaine et mille fois plus fascinante : il ne s'agirait, selon eux, de rien d'autre que d'une version très abrégée du livre perdu de la *Poétique* d'Aristote.

Si la troisième suggestion était correcte, le livre B de la *Poétique* ne serait pas totalement perdu. Certes, il ne faut pas exagérer les trésors que le *Tractatus* nous fait miroiter, si l'on accepte cette suggestion. Mais grâce au *Tractatus*, nous pourrions, d'une part, reconstruire la structure et l'organisation interne

du livre perdu et nous pourrions, d'autre part, retrouver quelques thèses avancées par Aristote au sujet de la comédie³.

La troisième suggestion est-elle donc la bonne? La réponse à cette question exigerait toute une monographie et elle ne pourrait être tranchée de façon définitive sans une enquête ponctuelle sur chaque mot du *Tractatus*. De telles monographies existent, de telles enquêtes ont été faites. Mais les résultats, bien qu'ils se soient souvent avérés riches et novateurs, n'ont pas réussi, jusqu'à présent, à atteindre leur but. Les pages qui suivent ne prétendent pas trancher la question, ni même faire de progrès importants en vue de la résolution du problème. En effet, elles seront consacrées à un seul paragraphe du *Tractatus*. Mais il s'agit du paragraphe clé et cela, pour deux raisons. Premièrement, le paragraphe est assurément un extrait plutôt qu'une version abrégée du document de base. Deuxièmement, le paragraphe se rattache de façon plus étroite que toute autre partie du texte à un passage écrit par Aristote lui-même.

3. *La définition de la comédie*

Après la «division» de la poésie par laquelle commence le *Tractatus*, l'auteur parle rapidement de la tragédie puis nous propose, dans le paragraphe que je vais discuter, une «définition» de la comédie. Il est utile d'avoir sous nos yeux ses remarques au sujet de la tragédie :

ἡ τραγῳδία ὑφαιρεῖ τὰ φοβερὰ παθήματα τῆς ψυχῆς δι’οὔκτου καὶ δέους· καὶ ὅτι συμμετρίαν θέλει ἔχειν του φόβου. ἔχει δὲ μητέρα τὴν λύπην.

La tragédie enlève les émotions timides de l'âme au moyen de la pitié et de la peur ; et il dit qu'elle veut posséder une quantité appropriée de la crainte. Sa mère est la douleur.

Les deux premières phrases se rattachent à la *Poétique*, bien qu'il ne soit pas évident qu'elles soient cohérentes l'une avec l'autre. La troisième phrase ne trouve aucun parallèle dans les écrits d'Aristote.

Quant à la définition de la comédie, il faut commencer avec le texte grec du paragraphe tel qu'il se présente dans le manuscrit :

κωμῳδία ἐστὶ μίμησις πράξεως γελοίου καὶ ἀμοίρου μεγέθους τελείου χωρὶς ἐκάστου τῶν μορίων ἐν τοῖς εἰδεσι δρῶντος καὶ δι’ ἀπαγγελίας δι’ ἡδονῆς καὶ γέλωτος παραινοῦσα τὴν τῶν τοιούτων παθημάτων κάθαρσιν. ἔχει δὲ μητέρα τὸν γέλωτα.

Deux choses sont évidentes à première vue : le texte est corrompu à plus d'un endroit (de sorte que l'on ne peut pas le traduire) ; la définition de la

³ Par exemple, la liste des sources du rire présenterait les titres sous lesquels Aristote aurait discuté «les espèces du risible» qu'il mentionne dans la *Rhétorique*.

comédie est étroitement apparentée à la définition de la tragédie qu'Aristote propose dans la *Poétique*.

Voici le texte aristotélicien tel que le présente l'édition de Kassel :

ἔστιν οὖν τραγῳδία μίμησις πράξεως σπουδαίας καὶ τελείας μέγεθος ἔχουσης, ἥδυσμενῷ λόγῳ χωρὶς ἐκάστῳ τῶν εἰδῶν ἐν τοῖς μορίοις, δρώντων καὶ οὐ δι’ ἀπαγγελίας, δι’ ἐλέου καὶ φόβου περαινούσα τὴν τῶν τοιούτων παθημάτων κάθαρσιν. (1449b24-28)

La tragédie est l'imitation d'une action sérieuse et complète, d'une certaine grandeur, dans un langage relevé d'assaisonnements, dont chacune des espèces se trouve séparément dans les parties, faite par des personnages en action et non pas au moyen d'un récit, et qui, au moyen de la pitié et de la crainte, opère la purification de pareilles émotions. (trad. Hardy, modifiée)

La définition d'Aristote n'est pas sans contenir des difficultés ; de plus, il y a un petit problème d'ordre textuel. Pourtant, elle nous aidera à rectifier ça et là le texte du *Tractatus*.

Commençons avec trois corrections faciles et indiscutables.

1) Le mot «γελοίου», donné par le manuscrit, ne peut qualifier «μεγέθους», ce qui laisse «πράξεως» dépourvu de qualification et produit un sens pour le moins douteux. Une comparaison avec la définition de la tragédie résout le problème : il faut écrire «γελοίας» afin que l'action ridicule de la comédie corresponde à l'action sérieuse de la tragédie.

2) «δρῶντος» au singulier, nous étonne : l'auteur de notre définition veut-il suggérer que dans la comédie il n'y a qu'un seul personnage sur scène ? Si c'est le cas, l'auteur ne connaissait rien à la comédie grecque (et ne peut donc pas être Aristote). Mais sans doute faut-il changer le texte en s'appuyant sur la définition aristotélicienne de la tragédie : écrivons donc «δρώντων».

3) «παραινούσα» peut à la rigueur être compris : la comédie «conseille» ou «recommande» la purification des émotions ; mais le sens est peu adapté à la comédie, qui ne conseille rien du tout. En s'appuyant sur le texte de la *Poétique*, on acceptera la correction «περαινούσα» : la comédie «opère» la purification des émotions.

Plus difficiles à juger sont deux autres corrections.

4) L'adjectif «τελείου» ne peut qualifier que le nom «μεγέθους», de sorte que, selon l'auteur, la comédie mime un acte qui est «dépourvu de grandeur complète [de grandeur parfaite]» : l'acte comique possède une certaine grandeur, mais une grandeur qui est moins que complète ou moins que parfaite. Cela a un certain sens. Pourtant, il n'est pas tout à fait satisfaisant : en effet, l'auteur pense à la formule aristotélicienne «τελείας μέγεθος ἔχουσης», où l'adjectif «τελείας» qualifie non pas «μεγέθους» mais «πράξεως» ; si nous gardons le texte du manuscrit, nous devons donc imaginer que l'auteur manipule en vain le texte aristotélicien. S'il n'est pas possible d'exclure de façon définitive cette interprétation, il semble pourtant plus probable que le copiste ait fait une erreur et que notre auteur ait écrit «τελείας». Je suis prêt à aller un peu plus loin : si nous conservons la leçon du manuscrit, nous devons

également imaginer que l'auteur a changé, sans aucune raison, l'ordre des clausules dans la définition. Il est donc probable qu'il faille transposer le texte de sorte que «τελείας» suive directement «γελοίας καὶ».

5) Dans le manuscrit, nous lisons «δρῶντος καὶ δι’ ἀπαγγελίας», que nous venons de corriger en «δρώντων καὶ δι’ ἀπαγγελίας». La formule correspondante de la définition de la tragédie est «δρώντων καὶ οὐ δι’ ἀπαγγελίας». Faut-il ajouter une particule négative à notre texte afin d'harmoniser les deux définitions? D'une part, les données historiques suggèrent un tel ajout : toutes les parties de la comédie antique, comme celles de la tragédie, sont attribuées aux comédiens, le dramaturge ne parlant jamais de sa propre voix. D'autre part, toutes les autres clausules de la définition de la comédie, tout en étant calquées sur les clausules correspondantes de la définition de la tragédie, diffèrent de celles-ci sous un certain aspect. Il est donc possible qu'il faille garder le texte du manuscrit, pour assurer que chaque clausule diffère un peu de son parallèle tragique.

Il nous reste un problème à discuter.

6) Dans la définition de la tragédie, la clausule «ἡδυσμένῳ λόγῳ χωρὶς ἐκάστῳ τῶν εἰδῶν ἐν τοῖς μορίοις» est d'une obscurité hermétique, mais Aristote nous en offre une glose :

Par «séparation par rapport à ses espèces» je veux dire que certaines parties sont exécutées simplement à l'aide du mètre, tandis que d'autres, par contre, le sont à l'aide du chant. (1449b29-31)⁴

La clausule se comprend donc de la façon suivante : la tragédie se sert d'un langage assaisonné dont chaque espèce se trouve séparément dans les différentes parties de la pièce.

Ce qui correspond dans notre définition à cette clausule apparaît comme suit dans le manuscrit : «χωρὶς ἐκάστου τῶν μορίων ἐν τοῖς εἰδεσι». Quant à «ἐκάστου», la correction «ἐκάστῳ» s'impose. Mais même après cette correction, le texte n'offre aucun sens : chaque partie de quoi? dans les espèces de quoi? En tout état de cause, il faut ajouter quelque chose à quoi le mot «μορίων» puisse se rattacher, tout comme, dans la définition de la tragédie, «εἰδῶν» se rattache à «λόγῳ». Il n'est pas facile de trouver un ajout pour notre texte qui serait supérieur à «λόγῳ». De fait, les éditeurs ont emprunté toute la formule de la définition tragique : ἡδυσμένῳ λόγῳ. Peut-être ont-ils raison : Aristote explique la formule «ἡδυσμένῳ λόγῳ» en disant que «j'appelle assaisonné un langage cadencé et harmonieux» (1449b28-29), et il affirme que la comédie se sert des cadences (1447b25-27). Pourtant, notre auteur, désireux de décrire la comédie dans toute sa particularité, a peut-être remplacé l'adjectif «ἡδυσμένῳ» par un autre qu'il pensait être plus adapté à la comédie. (De même,

⁴ La formule «χωρὶς τοῖς εἰδεσι» (1449b29) justifie la correction «ἐκάστῳ» : la *paradosis* nous offre le génitif, «ἐκάστου».

je me demande s'il n'a pas écrit «οὐ χωρίς» – «pas séparément» – plutôt que «χωρίς» : voir 1447b27-28.)

Nous arrivons ainsi au texte suivant :

κωμῳδία ἐστὶ μίμησις πράξεως γελοίας καὶ τελείας, ἀμοίρου μεγέθους, <...λόγω> χωρὶς ἐκάστῳ τῶν μορίων ἐν τοῖς εἰδεσι, δρῶντων καὶ δι’ ἀπαγγελίας, δι’ ἡδονῆς καὶ γέλωτος περαιώνουσα τὴν τῶν τοιούτων παθημάτων κάθαρσιν. ἔχει δὲ μητέρα τὸν γέλωτα⁵.

La comédie est l'imitation d'une action ridicule et complète, dépourvue de grandeur, dans un langage <...> dont chacune des parties se trouve séparément dans les espèces, faite par des personnages en action et au moyen d'un récit, et qui, au moyen du plaisir et du rire, opère la purification de pareilles émotions. Sa mère est le rire.

La définition a été calquée sur la définition aristotélicienne de la tragédie. Notre auteur a gardé la forme de cette définition ; il en a respecté la structure et la suite des clauses. Afin de fabriquer sa propre définition, il a tout simplement remplacé les mots «tragiques» de son modèle par des mots «comiques». (La dernière phrase, qui est un corollaire plutôt qu'une partie de la définition, n'a pas de correspondant chez Aristote.)

4. Aristote et la definitio Coisliniana

Aristote est-il l'auteur de la définition de la comédie? Disposons-nous dans le *Tractatus Coislinianus* de la définition authentiquement aristotélicienne de la comédie?

Maints lecteurs ont jugé que la définition est absurde, qu'elle n'est guère cohérente, qu'elle ne s'adapte point à la vraie nature de la comédie. Bref, ils ont trouvé la définition futile. Par conséquent, ils ont nié qu'Aristote ait pu l'inventer.

Je suis enclin à partager ce jugement négatif, mais j'hésite à en tirer la conséquence que la définition ne peut pas être aristotélicienne. À vrai dire, je n'arrive pas à me convaincre que la définition de la comédie que donne le *Tractatus* soit tellement inférieure à la définition de la tragédie dont la paternité aristotélicienne est hors de doute. Je me permets d'ajouter qu'il faut toujours se méfier des raisonnements qui prennent la forme suivante : «Ce passage-ci n'est pas digne de cet auteur-là ; donc il ne l'a pas écrit.» La moitié des lignes écrites par Shakespeare sont indignes de son génie.

Plusieurs lecteurs, frappés par la ressemblance entre notre définition de la comédie et la définition aristotélicienne de la tragédie, ont réagi de la manière suivante : la définition de la comédie singe la définition de la tragédie et elle la singe d'une façon monotone et mécanique ; mais aucun auteur, et assurément

⁵ Bergk a proposé les corrections «γελοίας», « ἐκάστῳ», et «δρῶντων» ; et c'est lui qui a proposé d'ajouter «ἡδυσμένῳ λόγῳ» et «οὐ» ; «τελείας» dérive de Baumgardt, «περαιώνουσα» de Cramer.

pas Aristote, ne singe ainsi son propre travail. Par conséquent, notre définition ne dérive pas d'Aristote.

Cet argument me séduit : je ne crois pas que la méthode de travail que trahit notre définition corresponde à une pratique aristotélicienne. Mais il est plus facile d'être séduit que de justifier la séduction. Certes, on ne retrouve pas d'autre exemple de cette pratique chez Aristote ; mais il serait téméraire d'en conclure qu'elle est opposée aux mœurs du Stagirite.

Si des considérations de ce type abstrait et général ne démontrent rien, que faut-il faire ? Il faut examiner minutieusement la définition afin de déterminer si elle comprend des parties ou des aspects qui sont ou bien foncièrement aristotéliciens ou bien contraires à l'esprit du Maître. Je vais citer trois aspects de la définition qui me semblent pertinents.

a) L'expression «ἀμοίρου μεγέθους» de la définition de la comédie a été calquée sur l'expression «τελείας μέγεθος ἔχουσης» de la définition de la tragédie. Comment comprendre le mot «μέγεθος» ? Dans notre définition, il n'y a aucun doute : le mot signifie «grandeur» dans son sens figuré : «sublimité», «élévation du sujet». Les actes que la comédie imite ne sont pas des actes héroïques, il ne s'agit pas de la lignée d'Atréa ni de la guerre contre les Perses : il s'agit de la vie quotidienne, de la vie du citoyen, de l'homme sensuel moyen. En ce sens, la grandeur est absente des comédies d'Aristophane ainsi que de celles de Ménandre.

L'expression «ἀμοίρου μεγέθους» s'adapte donc assez bien à la comédie. Mais dans la définition aristotélicienne de la tragédie le mot «μέγεθος» doit être compris dans un tout autre sens. Bien entendu, la tragédie possède sa sublimité, mais ce n'est pas sur cette sublimité qu'Aristote veut attirer l'attention dans sa définition. Ce qu'il veut dire ressort du passage où il commente la clause pertinente de la définition. Tout comme un animal, pour être beau, ne doit être ni trop petit ni trop grand, de même, une bonne histoire doit avoir une longueur appropriée (1450b34-1451a15). Aristote nous offre quelques précisions au sujet de la longueur appropriée d'une tragédie, précisions qu'il n'est pas nécessaire de considérer ici ; car il est incontestable qu'en parlant de la «grandeur» d'une tragédie, Aristote ne pense pas à sa sublimité mais à sa durée.

Le mot «μέγεθος» est donc à comprendre dans un sens différent dans la définition de la comédie et dans celle de la tragédie. Certes, on pourrait imaginer qu'Aristote lui-même se soit servi du mot en deux sens différents ; on pourrait même se persuader que, dans un commentaire perdu sur la définition de la comédie, il avait expliqué qu'une fois inséré dans la définition de la comédie, le mot ne possède plus son sens tragique. Mais cette hypothèse entraîne des conséquences désagréables : en effet, il faudrait croire qu'Aristote a formulé sa définition de la comédie d'une manière trompeuse, qu'il a calqué la clause comique sur la clause tragique, suggérant ainsi que le sens du mot «μέγεθος» reste le même, pour avouer plus tard au lecteur perplexe qu'il n'en est rien.

Une autre explication me semble plus probable : l'auteur de la définition de la comédie s'est souvenu de la définition aristotélicienne de la tragédie, mais il ne s'est pas rappelé le commentaire d'Aristote. Par conséquent, il a mal

compris la définition, ce qui lui a permis de construire sa propre définition de la comédie en pensant s'appuyer sur Aristote.

Il va sans dire que cette explication implique que notre auteur ne peut pas être Aristote.

b) La formule «έκάστῳ τῶν μορίων ἐν τοῖς εἰδεσι» dérive de la formule aristotélicienne «έκάστῳ τῶν εἰδῶν ἐν τοῖς μορίοις» : notre auteur a transposé, de façon mécanique, les mots «εἶδος» et «μορίον». Chez Aristote, les «espèces» sont les espèces du langage, tandis que les «parties» sont les parties de la pièce. Chez notre auteur, les «espèces» ne peuvent guère désigner autre chose que les parties de la pièce, de sorte que les «parties» doivent s'identifier aux divers types de langage. Bref, le sens de l'expression «έκάστῳ τῶν μορίων ἐν τοῖς εἰδεσι» ne diffère en rien du sens de l'expression «έκάστῳ τῶν εἰδῶν ἐν τοῖς μορίοις» : la transposition des mots n'affecte pas le sens. Ajoutons que la transposition rend même plus obscure une formule qui n'a jamais été facile à comprendre ; en effet, il n'est pas évident du tout qu'il faille prendre «εἶδος» dans le sens de «partie» et «μορίον» dans le sens d'«espèce».

Si Aristote est l'auteur de la définition de la comédie, il a transposé ses propres mots sans raison et avec le seul résultat de rendre la définition plus obscure. On hésite à penser que le Stagirite ait pu user d'un tel procédé. Il est beaucoup plus probable que notre auteur, qui n'a peut-être pas très bien compris la formule aristotélicienne, ait imaginé sa transposition inutile pour le plaisir de faire une transposition. C'est-à-dire qu'il est beaucoup plus probable que notre auteur ne soit pas Aristote.

c) Selon la dernière clause de la définition, «δι' ἡδονῆς καὶ γέλωτος περαινουσα τὴν τῶν τοιούτων παθημάτων κάθαρσιν», la comédie opère une *catharsis* des émotions au moyen du plaisir et du rire. Au sujet de la formule correspondante de la définition aristotélicienne, les savants ont gaspillé quelques milliers de bouteilles d'encre. Quant à notre auteur, il est clair que, selon lui, une *catharsis* est une purgation, une suppression : tout comme la tragédie «enlève les émotions effrayantes de l'âme au moyen de la pitié et de la peur [ὑφαιρεῖ τὰ φοβερὰ παθήματα τῆς ψυχῆς δι' οἴκτου καὶ δέους]», de même la comédie doit libérer notre âme des émotions du plaisir et du rire.

Quelques détails de cette affirmation ont paru douteux ou suspects : même s'il existe une émotion associée au rire, le rire lui-même n'est pas une émotion ; même si le plaisir s'associe souvent à la comédie, il n'est pas un élément qui distingue la comédie de la tragédie, qui, elle aussi, produit son plaisir propre. Ces points ont une certaine force, et les savants qui ont proposé des réponses à ces questions ne m'ont pas convaincu. Pourtant, leur force n'est que légère, trop légère pour justifier une conclusion forte : ce n'est pas aux détails qu'il faut prendre garde, mais à l'affirmation elle-même.

Notre auteur affirme que la comédie a pour conséquence qu'après y avoir assisté, les spectateurs n'ont plus de plaisir, qu'ils ne rient plus. Certes, il y a des comédies qui nous rendent plus enclins à pleurer qu'à rire ; il y a aussi des comédies qui nous ennuient de bout en bout. Mais les mauvaises comédies

ne produisent pas leurs effets lugubres «au moyen du plaisir et du rire» : tout au contraire, nous pleurons parce que nous n'avons pas ri. En tout état de cause, affirmer que la comédie, de manière générale, nous donne du plaisir et nous fait rire de sorte que nous ne nous réjouissons plus et que nous cessons de rire, cela est évidemment faux. Et pire que faux : c'est stupide. Et pire que stupide : c'est épouvantablement absurde.

Or, ce jugement sévère ne justifie pas la conclusion selon laquelle Aristote n'est pas l'auteur de cette définition de la comédie. J'ai déjà relevé qu'il faut écarter tout argument du type : cela est indigne de *x*, donc cela ne dérive pas de *x*. Mais si quelqu'un écrit des absurdités, nous devons nous demander comment il en est arrivé à les écrire. Il est évident que notre auteur a écrit sans réfléchir. Il est toujours possible qu'Aristote ait écrit sans réfléchir : *bonus dormitat Homerus*. Mais, à mon avis, il y a une autre possibilité plus vraisemblable : notre auteur était en train de façonner une définition de la comédie ; il n'avait aucun besoin de réfléchir, car il suivait de très près la définition aristotélicienne de la tragédie ; il a donc adapté la dernière clause de cette définition en remplaçant des mots «tragiques» par des mots «comiques» ; il ne s'est jamais demandé si le résultat était vrai ou faux, intelligent ou bête.

6. Conclusion

Voilà pourquoi il me semble que, selon toute probabilité, la définition de la comédie que nous trouvons dans le *Tractatus Coislinianus* n'a pas été formulée par Aristote. Puisque la définition est le paragraphe du *Tractatus* le plus facile à rattacher au nom d'Aristote, il est prudent d'être sceptique à l'égard de l'hypothèse fascinante qui supposerait une origine aristotélicienne du texte dans son ensemble. L'hypothèse qui me paraît la moins improbable est celle, selon laquelle, un auteur tardif, sachant qu'Aristote avait écrit un deuxième livre de la *Poétique* et ne trouvant aucun exemplaire de cet écrit, a décidé de combler cette lacune par un texte de son propre cru.

Bien entendu, les remarques que je viens de faire ne constituent pas une démonstration et ne convaincront pas ceux qui veulent voir le Stagirite à travers le *Tractatus*. On suggérera peut-être que la définition de la comédie, bien que due à un auteur tardif, a été quand même modelée sur la vraie définition d'Aristote. On remarquera que, même si la définition est le produit d'une main tardive, il est quand même possible que le *Tractatus* ait conservé la structure et l'organisation du livre B de la *Poétique*. Je n'ai pas le droit ni l'envie de déclarer aux savants que la chasse est fermée, que la *commedia e finita* ; mais je pense que la grande balance que tient la déesse de l'historien, la déesse Probabilité, penche décidément contre leur hypothèse⁶.

⁶ Je tiens à remercier Stefan Imhoof qui a eu la gentillesse de corriger à plusieurs reprises mon français bégayant.